
MARRAKECH – GAC : réunion conjointe de la communauté (GNSO, ccNSO et BGIG)

Mardi 25 juin 2019 – 10h30 à 12h15 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

REUNION DE L'ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS GÉNÉRIQUES (GNSO)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous attendons que le feu vert nous soit donné pour commencer cette réunion. Merci.

Merci. Je vois qu'on m'a donné le feu vert pour commencer. Je vais vous demander de bien vouloir prendre place dans la salle s'il vous plaît. Nous n'avons que 25 minutes pour cette séance. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous concentrer sur deux questions, la phase II de l'EPDP et la piste de travail législative. Donc je vais donner la parole à Keith, et les autres collègues de la GNSO peuvent intervenir. Je vous donne la parole, Keith, pour commencer.

KEITH DRAZEK : Bonjour Manal, bonjour à tous. Je suis Keith Drazek, président de la GNSO. Je suis ici accompagné de la liaison GNSO du GAC, Pam Little. Merci à tous d'être ici aujourd'hui avec les collègues du GAC pour pouvoir parler de questions d'intérêt commun.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Sur notre agenda, nous avons proposé d'aborder deux questions différentes aujourd'hui. La première, c'est quelques informations sur l'EPDP phase II. Il s'agit de la phase du EPDP conçue pour se concentrer sur le système normalisé pour l'accès à des données d'enregistrement non publiques ainsi que le modèle d'accès uniforme. On va en parler dans un instant. Et deuxième thématique, on en parle comme une thématique de suivi législatif. Je pense que vous l'aurez tous entendu, l'organisation ICANN travaille sur l'établissement d'un processus pour mieux comprendre et mieux prévoir et assurer un suivi des règles de par le monde, en particulier en ce qui concerne les politiques de l'ICANN. Donc nous aimerions vous parler à tous de cela pour voir comment cela pourrait être coordonné au sein de la communauté ICANN. Donc Manal, je suggèrerais de traiter une question après l'autre.

Première thématique, la phase II du EPPD. On a récemment entendu de Göran et dans les conversations autour du travail relatif à la phase II qu'il y a des questions ouvertes sur la manière dont l'ICANN pourrait jouer un rôle fondamental et centralisé dans le développement d'un modèle d'accès uniforme. Et cela, c'est l'une des questions ouvertes. D'après moi, il s'agit d'une décision qu'il faut prendre comme d'un embranchement à mesure qu'on développe les politiques autour d'un accès fondé sur le modèle uniforme ou pas et là,

voir si l'ICANN peut jouer un rôle central en tant que responsable du traitement des données. Et là, il y a une question par rapport au fait de savoir si l'ICANN et nous tous, nous pouvons suffisamment réduire le niveau de responsabilité par rapport aux parties contractantes.

Si l'ICANN peut assumer ce rôle en tant que responsable du traitement des données, alors je pense qu'il y a là opportunité pour mettre en place un modèle d'accès uniforme dans le sens où beaucoup d'entre nous l'ont pensé. Donc il faut pour cela que l'ICANN assume ce rôle centralisé et distribue ensuite les risques et la prise de décisions autour des risques de divulgation pour les parties contractantes, alors que le travail sur la phase II du EPDP est en cours. Il y a une bonne partie de ce travail qui en cours cette semaine ici à Marrakech pendant les réunions en face-à-face et il y a cette décision qu'on doit prendre et reconnaître par rapport à la voie qu'on veut suivre, quelles sont les politiques qu'on va développer et pour soutenir quel modèle.

Donc je pense qu'il est important de garder cela présent à l'esprit à mesure qu'on travaille sur la phase II du EPDP. Il y a des décisions politiques qu'il faut prendre et des questions politiques importantes auxquelles il faut répondre pour voir si l'ICANN doit jouer un rôle centralisé ou pas. Mais en même temps, c'est un peu le chien qui se mord la queue, parce que comment développer des politiques si on ne sait pas quel type

de modèle vous voulez soutenir ? À quel moment le fait d'identifier un modèle prend sens en termes de calendrier et de financement ? On sait que le EPDP a mis du temps à démarrer parce qu'il y avait tout un travail de fond à faire. Maintenant, ce travail a lieu en ce moment cette semaine.

Donc je vais faire une pause pour voir s'il y a des questions, des commentaires dans la salle de la part des collègues du GAC par rapport aux travaux du EPDP ou des questions que vous auriez à poser par rapport à ce que je viens de dire. Je suis tout ouïe si vous avez des questions ou des commentaires.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Keith, merci de ces quelques mots d'introduction. Y a-t-il des commentaires ou des questions de la part des collègues du GAC ? L'Iran.

IRAN : Merci Manal, merci Keith. Je pense qu'avant de répondre à votre question, pourriez-vous très brièvement nous parler des avantages et des inconvénients de chacun de ces deux voies, premièrement ?

Deuxièmement, j'ai participé à la réunion du EPDP et je ne sais pas en fait, pour dire vrai, si on est au début de la fin ou à la fin du début. On parle de beaucoup de choses mais il semblerait

qu'on en est au début. Donc vous avez parlé des inconvénients, des avantages et du fait de savoir si on avait d'autres choix et s'il y avait une lumière à la fin de ce long tunnel du EPDP plutôt que de tout livrer à l'ICANN. Merci.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Kavouss. Je crois que c'est une excellente question que vous posez là. La question du calendrier nous montre bien qu'il y a une urgence qui est clairement reconnue par rapport au fait de savoir ce qu'on va concevoir, mettre en œuvre, exécuter.

Alors, ce que vous dites par rapport au début de la fin et la fin du début, c'est un peu des deux en fait. La fin de la phase I a donné lieu à une politique de remplacement pour les spécifications temporaires qui, comme vous le savez, ont une date de validité qui est limitée. Donc on a décidé de remplacer le protocole précédent de WHOIS et le système qu'on a connu depuis de nombreuses années maintenant.

Et je crois qu'en fin de compte, la question de savoir si l'ICANN peut jouer un rôle central ou si ce rôle doit être distribué, c'est une question essentielle. Je pense qu'il y a du travail qui peut être effectué au sein du EPDP pour aider à formuler correctement cette question et, je l'espère, va apporter une réponse à moyen terme. Je sais que Göran l'a dit hier lors de

notre séance de réunion de travail entre le Conseil d'Administration et la GNSO, son équipe à l'organisation ICANN va s'engager avec l'équipe de travail phase II du EPDP pour parler spécifiquement de l'engagement avec la Commission européenne et essayer de formuler correctement les bonnes questions pour s'assurer que ce sont les bonnes questions qui sont posées pour orienter le travail du EPDP. Et je pense qu'on ne peut pas prévoir en l'état actuel une date de fin des travaux de la phase II. Il faut bien comprendre sur quelle voie on veut s'engager.

Et pour répondre à votre question par rapport aux avantages et aux inconvénients, je pense que si l'ICANN peut assumer un rôle central en tant que responsable du traitement, alors les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement auraient une certaine confiance pour voir qu'on agit au nom des politiques établies par le responsable du traitement des données. Et cela donnerait un certain sens de prévision. Mais l'inconvénient d'un système distribué, c'est qu'il y aurait des bureaux d'enregistrement qui prendraient des décisions individuelles et cela pourrait saper la capacité d'un système uniforme.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous vouliez intervenir de nouveau ?

IRAN :

Oui. Je viens d'écouter une idée intéressante ici. Là, vous parlez – et il y a un aspect important – de responsabilité. Donc est-ce qu'on laisse carte blanche à l'ICANN pour assumer ce rôle de responsable du traitement des données ? Mais la question de la responsabilité, c'est peut-être une autre question sur laquelle il faudrait se pencher. Qui peut répondre vis-à-vis de la responsabilité dont on parle depuis des années maintenant ?

KEITH DRAZEK :

Merci de nouveau, Kavouss. Excellente question. Effectivement, je suis d'accord, la responsabilité, il faut la prendre en considération dans tout modèle.

Mais j'aimerais vous indiquer que, s'agissant de l'ICANN pouvant assumer un rôle central en tant que responsable du traitement des données, là, on parle d'une réaction à une réglementation provenant du RGPD. Je pense que nous, en tant que communauté, lorsqu'on parle des gTLD, des noms génériques et qu'il va y avoir d'autres réglementations et il y en a déjà, il y a déjà des lois qui entrent en vigueur, il faut pouvoir donner suffisamment de variabilité au modèle. On peut essayer de s'adapter mais il faut être sûr d'être suffisamment souple pour mettre en œuvre un système qui puisse répondre aux besoins de toute une série de systèmes différents. Et là, je pense que l'ICANN peut jouer un rôle central pour que ce soit plus gérable

plutôt que d’avoir un système distribué où finalement cette variable est beaucoup plus complexe. Mais je suis tout à fait d’accord avec vous, l’aspect responsabilité est tout à fait primordial.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Y a-t-il d’autres questions ou interventions sur la phase II du EPDP ? Keith, quelques commentaires finaux sur cette question avant de passer à la deuxième thématique ?

KEITH DRAZEK :

Du point de vue de la GNSO, vous savez, nous sommes les gestionnaires du processus politique, nous sommes les gestionnaires du EPDP. Et nous avons la participation de différentes parties prenantes de la communauté, y compris d’excellents représentants du GAC. Donc vous et la communauté a notre engagement an tant que conseil de la GNSO de nous assurer que la phase II du EPDP est faite de manière efficace et en temps et en heure. Nous nous sommes engagés pour faire en sorte que ce processus arrive à bon port en temps et en heure et avec un niveau de consensus le plus élevé possible. Bien entendu, nous reconnaissons qu’il s’agit là d’un effort considérable et que le succès de ce processus est très important, non seulement pour la GNSO dans son ensemble mais aussi

pour s’assurer que les utilisateurs légitimes des données d’enregistrement ont accès à un niveau maximum de données.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup. Je sais que vous êtes très engagé vis-à-vis de ce processus et nous espérons obtenir les résultats aussi satisfaisants que possible dans les plus brefs délais. Bien.

S’il n’y a pas d’autres demandes d’intervention, nous allons passer à la deuxième thématique.

KEITH DRAZEK :

Merci. Comme je vous l’ai dit d’entrée de jeu, cette question a été introduite à l’issue d’une réaction ou d’une reconnaissance de l’ICANN vis-à-vis du RGPD du fait que ce soit quelque chose qu’il faut éviter à l’avenir. Donc on a reconnu le besoin d’avoir une meilleure aptitude pour mieux comprendre et analyser ce qui est développé au niveau international autour de la réglementation et de la législation et ce qui pourrait avoir un impact sur ce qu’on fait ici à l’ICANN et en particulier, du point de vue du conseil de la GNSO par rapport aux politiques qui touchent aux gTLD. Et je pense que c’est encourageant de voir que le Conseil d'Administration de l’ICANN et le PDG de l’ICANN ont identifié cela comme étant une composante importante du travail de l’ICANN et que l’ICANN peut s’améliorer pour prévoir

ce qui va se passer et de ne pas être dans une attitude passive par rapport à ce qui pourrait se produire et que la situation par rapport au RGPD se reproduise.

Donc ce qu'on a fait au conseil de la GNSO, c'est de voir comment nous, en tant que communauté, on peut mieux s'engager vis-à-vis de la communauté et du Conseil d'Administration pour mieux travailler ensemble et de manière plus efficace. Donc l'une des questions qui s'est posée au niveau du conseil de la GNSO, c'est la suivante. Si on essaie d'assurer un suivi des réglementations et des législations, quel est le rôle du GAC pour éclairer ce débat, ces discussions, pour identifier les écueils potentiels pour éclairer les analyses ? Et comment aider à ce que la communauté travaille ensemble ? Et on a entendu cette semaine qu'il y a une suggestion pour que peut-être le groupe d'engagement intercommunautaire puisse être un instrument ou une structure pour que le Conseil d'Administration, l'organisation ICANN et la communauté ICANN qui inclut bien entendu le GAC soit un point focal ou un endroit où on puisse se réunir et avoir des conversations sur cette question en particulier.

Donc cela, c'est un petit peu le début d'une conversation liée à cette question de savoir comment l'ICANN peut mieux se préparer par rapport à l'évolution du travail politique. Donc la question que je vous pose, c'est de savoir si vous avez parlé déjà

de cette question, si vous y avez réfléchi et si cela vous semble intéressant de continuer à parler de cette question pour l’avenir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Keith et merci de nous soumettre cela pour examen. Je pense que oui, effectivement, un suivi législatif, ce serait intéressant pour les membres du GAC. Et j’invite les collègues du GAC à suivre les rapports qui sont publiés régulièrement.

En termes de discussions autour de cette thématique, à dire vrai, non, nous n’en avons pas encore parlé mais c’est un bon point de départ pour aborder cette question ici.

Et par rapport au groupe d’engagement intercommunautaire sur la gouvernance de l’internet, de fait, nous avons demandé si le GAC pourrait être une organisation principale ou souscrivant à la charte. En raison de la nature des thématiques et des points de vue divergents qu’on a ici, on ne sera peut-être pas capable de reporter les décisions pour aborder des questions aussi larges que la gouvernance de l’internet. Mais nous serions en faveur d’un groupe en soi et à dire vrai, certains membres du GAC ont reçu des demandes individuelles pour souscrire à leur liste de diffusion. Donc nous avons déjà une bonne présence dans ce groupe. Savoir si c’est le bon endroit pour en parler ou la plateforme pour le GAC et les autres parties de la communauté

pour se réunir pour assurer un suivi législatif, cela, je vous le soumetts pour discussion.

L'Iran.

IRAN :

En fait, je parle à titre personnel. J'ai travaillé avec vous pendant l'ICG et on a travaillé avec d'autres sur la responsabilité. Le processus intercommunautaire s'est avéré un processus utile. Tout le monde en conviendra parce que tout le monde peut contribuer. Toutefois, on doit être prudents et ne pas se limiter à la gouvernance de l'internet parce que la gouvernance, c'est un sujet très sensible. Toutefois, dans le cadre de cela, on pourrait traiter de cette question. Mais attention à faire un lien ici direct entre l'un et l'autre parce que l'un peut tuer l'autre. Donc accepter le niveau intercommunautaire pour cela pour en parler, très bien. Mais attention, il faut également traiter la gouvernance de l'internet et cela, c'est un sujet complexe.

KEITH DRAZEK :

Merci encore Kavouss. Effectivement, cela fait longtemps qu'on travaille ensemble ; cela remonte à cinq, six ans maintenant. Le temps passe si vite que je ne m'en souviens plus. Mais effectivement, vous avez tout à fait raison. Les efforts intercommunautaires, les groupes de travail

intercommunautaires se sont avérés très utiles à mesure que l'ICANN évoluait. Et je suis d'accord avec vous aussi pour dire que la gouvernance de l'internet, c'est une thématique très complexe mais également très large en termes de définition. Donc cela, c'est l'une des composantes du travail de notre groupe mais pas toutes les composantes.

Et Manal, je voulais dire aussi qu'il y a eu une réunion du groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'internet hier et il y a eu une forte participation de la part des membres du Conseil d'Administration de l'organisation ICANN. Et on a parlé à cette occasion de la possibilité d'avoir cette discussion sur le suivi législatif. Et peut-être qu'une partie de ce groupe comme le GAC pourrait ne pas devenir une organisation souscrivant à la charte parce que nous-mêmes, on a choisi de ne pas souscrire à la charte dans ce groupe, parce que ce groupe a probablement une fonction qui peut être de nature plus intérimaire, plus ad hoc. Et avoir la possibilité de s'engager sur ces questions, de contribuer et échanger leurs points de vue, cela pourrait être utile.

Donc je pense qu'à mesure qu'on avance, on pourra y voir plus clair. Il est encore trop tôt pour le dire, savoir si vous participez à ce groupe tant qu'organisation souscrivant à la charte ou pas ou l'utiliser comme un point de rencontre de discussions sur les choses qui pourraient avoir un impact sur l'ICANN, ce serait très important.

Également, que l'ICANN continue à gérer le suivi, les rapports, etc., cela, c'est très important mais je pense que ce qui est très important, c'est que la communauté s'engage dans ce processus pour s'assurer que l'ICANN soit aussi informée que possible.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Keith et merci de nous informer sur ce qui s'est passé hier pendant votre réunion.

La Russie s'il vous plaît.

FÉDÉRATION DE RUSSIE : Merci beaucoup de votre présentation et merci de votre appel à la participation dans ce travail sur la législation, les règles et les normes. J'aimerais savoir, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que la GNSO ait une approche plus formelle et prépare un travail plus formel et structuré pour définir les procédures, les dates butoirs ? Parce que l'approche qui repose sur les meilleurs efforts, c'est une bonne approche mais en fait, c'est une question très importante, surtout par rapport au fait d'être en conformité avec les législations internationales.

Donc par rapport à cette approche, ce cadre, on donnera des informations sur les législations nationales pour vous rendre la tâche plus simple pour savoir quelles sont les règles, les normes applicables dans chaque pays. Je pense que dans ce cas-là, on

serait plus efficaces et on pourrait surmonter certaines complexités au sein de la GNSO.

KEITH DRAZEK :

Merci la Russie, je suis tout à fait d'accord. Je pense que c'est précisément la raison pour laquelle nous, en tant que conseil de la GNSO, nous sommes intéressés par cela et nous avons parlé du rôle des membres du GAC dans ces discussions. Nous, en tant que conseil de la GNSO, nous n'allons nous concentrer que sur la manière dont les réglementations et les législations vont avoir un impact sur les politiques liées aux gTLD. Donc notre mission est très limitée puisqu'elle se limite aux politiques liées aux gTLD, le travail qu'on a en cours ou le travail qu'on devrait éventuellement lancer.

Donc je pense que votre question par rapport à la structure et au processus est une bonne question et c'est quelque chose que le conseil de la GNSO continue à débattre à mesure que les opportunités évoluent. Je pense qu'on se voit en train de réviser les législations et normes que l'ICANN a identifiées et voir dans quelle mesure cela pourrait avoir un impact sur les politiques liées aux gTLD. Et cela, je vais en parler au sein du conseil de la GNSO.

capacité pour trouver la bonne terminologie. Donc on vous fait pleinement confiance là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Trinité-et-Tobago.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Karel Douglas au micro.

Je voudrais soutenir l’initiative. J’ai reconnu beaucoup de pays de par le monde qui prennent exemple sur l’Europe pour modifier leurs lois concernant la protection des données. Même dans la région des Caraïbes, nous sommes en train d’examiner le RGPD pour mettre en place une législation s’inspirant du RGPD. Donc comme vous l’avez dit, il ne s’agit pas de réagir après coup mais de prendre les devants ; c’est effectivement ce qu’il faut faire surtout sachant que le RGPD est déjà en vigueur et que les pays doivent adapter leurs lois, non seulement pour ce qui concerne la protection des données. Donc je suis tout à fait d’accord avec ce que vous venez de dire et je le soutiens pleinement.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup de ces commentaires. Et je pense que justement, cela rejoint totalement nos discussions actuelles par

rapport à la sensibilisation. Et je reviens à notre thématique numéro un comme je l'ai dit. D'après nous, le RGPD, ce n'est qu'une réglementation ou loi. Mais il y a aussi l'évolution d'autres législations et réglementations. À mesure qu'on développe un modèle uniforme d'accès dans la phase II de l'EPDP ou un système normalisé pour l'accès et la divulgation des données, donc à mesure qu'on conçoit un système qui a différentes capacités et variables dont on a parlé, je pense que c'est une opportunité qui tombe à point nommé parce qu'on aura ainsi la capacité de s'ajuster. Donc merci beaucoup Manal de nous avoir consacré ce temps.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Keith, merci à tous, merci à vos collègues. Nous en avons donc fini avec notre réunion avec la GNSO. On va commencer notre réunion avec la ccNSO.

Je dois quitter la salle quelques minutes mais nos vice-présidents vont mener les débats et je serai de retour dans 10 minutes. Veuillez m'excuser.

RÉUNION DE L'ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENTIONS GÉOGRAPHIQUES

PÄR BRUMARK : Bonjour. Nous souhaitons la bienvenue à nos chers collègues de la ccNSO. Je ne sais pas qui souhaite commencer. Nous allons commencer avec des informations sur les PDP.

STEPHEN DEERHAKE : Bonjour. Merci de nous accueillir ici. Je vais vous parler un petit peu du PDP qui s'occupe du retrait des ccTLD. Pour ceux qui sont nouveaux, je vais très brièvement passer en revue dans les premières diapositives l'historique de cette question.

Comme vous le voyez sur la diapositive, cela concerne autant les TLD historiques que les nouveaux et tous les noms qui se trouvent dans la liste de l'ISO 3166. L'IANA n'a pas de mandat pour décider que c'est un nom géographique ou pas et pour cela, il faut s'en remettre à la liste de l'ISO.

Il y a un RFC 1591 mais il n'y a pas suffisamment de détails pour ce qui est du transfert de ccTLD ainsi que par rapport à la terminologie utilisée. Nous essayons donc de changer et au lieu d'utiliser le terme redélégation, utiliser révocation et transfert.

Nous avons également ce qu'on appelle le groupe de travail sur le cadre d'interprétation qui s'est penché sur le RFC1591 pour essayer d'obtenir ou d'établir des directives qui puissent répondre aux ambiguïtés qui existaient dans les documents précédents. Nous avons eu une participation active des membres du GAC qui s'est avérée très utile. Très bien.

Historiquement, il y a eu une certaine confusion. L'IANA faisait des politiques en fonction des différentes circonstances par rapport à ce qui se passait concernant certains ccTLD et c'est pourquoi la ccNSO a décidé d'engager un processus à long terme pour revoir toutes les politiques et obtenir des directives plus cohérentes.

Comme vous le voyez, il y a eu plusieurs efforts qui ont été faits à ce propos. Le groupe de travail sur la redélégation et le retrait des ccTLD, cela a trait à l'historique de l'activité d'IANA lorsqu'on parle de délégation et de redélégation.

Ensuite, il y a eu le groupe sur le cadre d'interprétation auquel j'ai fait référence avant. Le groupe de travail actuel travaille sur une politique de retrait lorsqu'un code de pays est retiré de la liste ISO. C'est ce qui se passe si par exemple un pays change de nom ; il y a eu quelques exemples il n'y a pas longtemps. Donc s'il y a un changement de nom et que le code qui figure sur la

liste ISO est retiré, le groupe de travail se penche sur ce type de situation.

Et ensuite, il y a un groupe de travail qui se penche sur les processus de recours. Il y a un mécanisme de recours qui est prévu dans le RFC, mais la ccNSO souhaite se pencher là-dessus pour voir quels autres mécanismes de recours peuvent être développés. Si un nom de domaine à deux caractères, un cc, est retiré de la liste de l'ISO, il doit être retiré également de la racine. Et il n'y avait pas de politique régissant ce type de retrait de ccTLD de la racine.

Le groupe de travail a été constitué en 2017. Cela fait deux ans qu'il fonctionne. J'aimerais dire qu'à ce point-là, nous avons des réunions régulières, nous avons également des réunions en face-à-face, nous avons des appels téléphoniques à différents horaires pour ne pas que ce soit toujours les mêmes qui en souffrent. Et depuis Kobe, nous avons travaillé sur l'applicabilité de la politique. Nous avons également travaillé sur la définition de certains termes importants tels qu'évènement déclencheur et date de fin du processus de retrait, le processus de retrait et la durée du processus de retrait, combien de temps cela prend de retirer un cc de la racine. À Kobe, nous avons également reçu le soutien de la communauté ccTLD qui était présente et la communauté a donné sa confirmation sur le fait que nous sommes sur la bonne voie.

Ici, vous avez un aperçu du processus de retrait et tout commence avec un évènement déclencheur, à savoir le retrait d'un nom de pays de la liste de l'ISO. Après des discussions en tant que groupe de travail, nous avons décidé par consensus que ce processus de retrait d'un nom de pays de la liste et le retrait du ccTLD de la racine devrait prendre un minimum de cinq ans. Un ccTLD peut demander un délai supplémentaire de cinq ans à l'ICANN depuis le moment où le nom est retiré de la liste, donc ce processus pourrait arriver à une durée totale de 10 ans. Les ccTLD ne pourront peut-être pas tous négocier avec l'IANA sur un plan de retrait pareil.

Voilà où nous en sommes, voilà les sujets sur lesquels nous sommes en train de discuter. Nous avons entamé une discussion sur les noms de pays qui ne sont pas formellement énoncés sur liste de l'ISO en tant que codes à deux lettres mais qui possèdent d'autres catégories, par exemple .uk. Le code de pays, c'est .gb mais celui-ci n'est pas utilisé. Donc après plusieurs débats par rapport à cette question, nous avons décidé que pour le moment, nous n'allons pas nous pencher là-dessus puisqu'il n'est pas sur la liste de l'ISO.

Nous travaillons également à savoir que comme ce processus peut prendre dix ans, il y aura probablement un changement au niveau des gestionnaires des ccTLD, donc il faut réfléchir à ce changement de gestionnaires de ccTLD si ce cas de figure

intervient lors de ce processus qui peut durer 10 ans, un processus de retrait de ccTLD. L'opérateur de fonctions IANA peut être confronté à ce cas. Il faut réfléchir à comment le résoudre.

Ensuite, nous étudions également à des scénarios pour des *stress tests* avant Montréal.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous raconter. Nous avons eu la participation du GAC au groupe de travail et nous aimerions que le GAC nous fasse parvenir ses retours par rapport à ces questions. Ce serait très utile de connaître la perspective du GAC par rapport au travail que nous faisons.

C'est tout de notre part. Si vous avez des questions, n'hésitez pas les poser.

PÄR BRUMARK : J'ai une question. Quels sont les pays qui sont actuellement...

INDONÉSIE : Je suis le vice-président de ce groupe de travail CCT. Vous pouvez la question à la mauvaise personne. Vous devez poser cette question au gouvernement. Le déclencheur, c'est le retrait du code de pays de la liste ISO. Je sais que les îles Cook peuvent ou non décider de changer le nom de l'île et utiliser un nom

autochtone. À ce moment-là, le gouvernement peut ou pas s'approcher des organisations, de l'ISO et dire qu'ils veulent un nouveau code ou bien qu'ils souhaitent garder l'ancien code. S'ils souhaitent un nouveau code, à ce moment-là, l'ancien code doit être retiré et l'ancien ccTLD doit être retiré.

Nous ne savons pas vraiment ce qui se passe parce que pour le moment, il n'y a pas de changement au niveau du code ISO qui pourrait déclencher un retrait. Donc ce sont les gouvernements du monde qui doivent décider s'ils souhaitent un changement au niveau du code de l'ISO. J'espère que rien ne va changer avant nous finissions notre travail parce que nous aurons une politique pour tout cela. Sinon, bien sûr, l'opérateur des fonctions IANA devra faire quelque chose et ils vont probablement suivre ce qui a été suivi jusqu'à maintenant, à savoir un minimum de cinq ans pour ce processus sachant que si vous avez besoin de davantage de temps, vous pouvez en faire la demande. Mais il n'y a pas de politique formelle. Ce n'est pas à moi de dire aux gouvernements ce qu'ils doivent faire. Mais il n'y a pas de politique formelle.

PÄR BRUMARK :

Merci.

EBERHARD LISSE : Un élément important par rapport à ce que Steve a dit – et je répète que c’est important pour le travail de ce groupe – c’est qu’en principe, l’IANA ne doit pas déterminer ce qu’est et ce que n’est pas un nom de pays. C’est pour cela que l’IANA repose sur la liste de l’ISO. Ce qu’est un nom de pays dépend des mécanismes stipulés dans la liste de l’ISO 3166. L’IANA ne peut pas décider du nom d’un code de pays. C’est important de comprendre cela ; c’est l’hypothèse sur laquelle repose le travail de ce groupe et sur laquelle repose aussi le travail de la ccNSO en général.

PÄR BRUMARK : Y a-t-il d’autres questions ? L’Indonésie.

INDONÉSIE : Vous avez mentionné un élément très intéressant parce que les noms des ccTLD sont sur la liste de l’ISO 3166. Dans cette liste 3166, il y a plusieurs domaines qui ne couvrent pas des pays mais il y a un code alpha-2 de noms, par exemple pour des territoires de l’océan Indien par exemple. Cela figure sur la liste de l’ISO 3166. Je ne me souviens plus si c’est un pays ou pas. Désolé, mais géographique n’est pas bonne. Mais dans les ccTLD, c’est la même chose. Cela veut dire que les ccTLD, ce n’est pas seulement que des codes de pays mais aussi tout ce

qui est sur la liste 3166 plus les noms de pays. Désolé si je me trompe ou si j'ai mal compris.

PÄR BRUMARK :

Merci l'Indonésie. C'est une très bonne question.

Nous devons continuer.

STEPHEN DEERHAKE :

C'est une question intéressante. Pendant les 40 dernières années, nous avons suivi le code de l'ISO parce que c'était plus facile d'utiliser la liste ISO que de devoir approuver au cas par cas nous-mêmes. Cette liste concerne des pays, des territoires ou des économies distinctes. S'il s'agit d'une île et qu'elle fait partie des Pays-Bas – par exemple, pour les Pays-Bas, il y a Curaçao et Saint-Martin – il s'agit des colonies différentes qui sont partie du royaume mais qui sont des économies différentes. Et du moment où elles sont des économies différentes, elles ont un code différent. Elles peuvent avoir leur ccTLD. Donc cela n'arrive pas dans deux cas : um, il y a une petite île de 100 habitants pour laquelle le gouvernement a décidé de ne pas avoir de ccTLD et il y a une petite île des Caraïbes qui a une municipalité différente de celle des Pays-Bas mais il y a tellement peu d'habitants que le royaume a décidé de ne pas avoir de ccTLD pour cette île. C'est pour cela que cela n'a

pas été délégué. Mais toute entité qui se trouve sur la liste, il peut s'agir d'une sous-division d'un pays qui n'est pas un pays à proprement parler mais qui est une économie différente, peut avoir un code de pays, un cc ou un ccTLD.

PÄR BRUMARK : Merci à tous.

BART BOSWINKEL : Juste pour rajouter. Quand on parle de codes de pays, je pense que le meilleur conseil que je peux vous dire, c'est de regarder la norme elle-même. Nous utilisons la définition de l'ISO 3166 et je pense que tous ceux qui parlent des codes de pays dans ce contexte devraient suivre la définition qui existe dans cette liste ISO. Autrement, cela rend très difficile de conduire des discussions.

PÄR BRUMARK : Merci beaucoup.

Point suivant.

AJAY DATA : Merci de nous avoir invités. Nous allons parler des ccTLD et quel est le rôle des IDN dans le futur de l'internet.

Comme Bart l'a bien dit, il y a énormément de pays qui ont déjà des chaînes déléguées qui ne font pas partie de la ccNSO. C'est une discussion qui est en cours. Et voilà la situation que vous voyez sur l'écran. Ces pays se sont vus déléguer des IDN, des noms de domaine, des noms de pays mais ne font pas partie de la ccNSO.

Voilà les sujets par rapport auxquels nous sommes en train de débattre au sein de la ccNSO. Nous travaillons sur des politiques concernant les variantes. Les politiques par rapport à ces variantes ne sont pas encore établies.

Nous avons reçu à Kobe des demandes par rapport à cela. Le PDP2 est en train d'être analysé, surtout au niveau des recommandations. L'idée, c'est de développer une politique et les parties les plus difficiles de ces politiques, c'est que les mêmes discussions ont lieu dans la ccNSO, la GNSO et nous nous penchons sur les recommandations. La ccNSO parle des ccTLD notamment et des IDN. Mais tout va à la zone racine. La zone racine ne voit pas la différence. C'est pourquoi il faut bien établir les choses.

Pour ce qui est des retraits de ccTLD, on en a parlé tout à l'heure. Diapositive suivante. Très bien.

Quelle est notre feuille de route ? Ici, vous voyez notre feuille de route du processus accéléré jusqu'à la proposition de politique

ccTLD IDN. Et tout cela nécessite des changements au niveau des statuts de l'ICANN. Voilà la direction que prennent les discussions. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Alors, notre feuille de route. Comment nous arrêtons l'évolution du processus accéléré et du PDP2 pour créer une politique IDN ccTLD ? La première étape, c'est de commencer le PDP. Il doit y avoir un changement au niveau des statuts et il y a une politique pour les IDN. Ce sont des aspects très importants de notre présentation aujourd'hui. Il faut un changement au niveau des statuts pour pouvoir inclure les IDN et les ccTLD IDN en tant que membres de la ccNSO. Diapositive suivante.

Donc le conseil a défini la portée du travail pour mener une analyse des écarts. Il y a une équipe de révision qui se réunit et qui essaie de faire des recommandations au niveau des politiques. Le rapport sera envoyé au conseil et ensuite, au Conseil d'Administration. Et cette analyse des écarts est menée entre temps pour identifier si des changements doivent être introduits dans la politique. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Voilà les conclusions préliminaires auxquelles nous sommes arrivés. Comme nous voyons, il n'y a pas de changements majeurs nécessaires aux propositions pour le changement des statuts constitutifs pour inclure les IDN ccTLD dans la ccNSO. Il faut développer des politiques pour le retrait des IDN ccTLD et la

gestion des variantes. Comme je vous l'ai dit, nous avons établi des recommandations à plusieurs niveaux. Ensuite, mettre à jour les parties pertinentes du processus de sélection IDN ccTLD, les critères de procédure et reconfirmer les principes qui soutiennent la politique. C'est la partie la plus difficile parce que les différents membres de la communauté ont différents points de vue par rapport aux différentes politiques et par rapport à la manière dont ces IND ccTLD doivent être attribués ou pas.

BART BOSWINKEL :

Comme on l'a bien dit, il n'y a pas des conditions pour inclure les 61 IDN ccTLD dans la ccNSO. Nous avons 61 IDN ccTLD qui ne peuvent pas devenir membres de la ccNSO. Il s'agit donc d'une politique qui est claire. Vous pouvez lire sur la diapositive. Diapositive suivante.

Cela nous renvoie au processus accéléré et à la politique. Vous avez vu que lorsqu'il y a des similarités portant à confusion des chaînes, vous serez informé. Donc il y a un panel de révision de la similarité de chaînes, etc. Ce que vous voyez, ce sont les écarts entre ce qui se passe avec les IDN ccTLD et les gTLD. Et il faut bien examiner si l'on peut harmoniser ces deux domaines. Il y a eu une proposition pour les variantes de ccTLD mais les choses évoluent entre temps. C'est pourquoi on a arrêté l'évolution de

la procédure accélérée afin de pouvoir à la place établir une politique.

D'autre part, vous voyez les autres informations sur la diapositive.

Les deux derniers éléments sont peut-être importants pour le GAC : un panel consultatif permanent pour les IDN ccTLD et la révision des politiques tous les cinq ans. Je pense qu'il y a une certaine fatigue au niveau des révisions, donc il faut vraiment se poser la question si l'on veut vraiment avoir des révisions tous les cinq ans.

Quels sont les principes qui sont à la base de cette politique ? L'idée, c'est d'assurer la cohérence de la délégation, le transfert, la révocation et le retrait et ces processus entre les IDN ccTLD et les ccTLD, à savoir que les deux types de TLD puissent faire l'objet du même traitement. Et cela est le résultat du travail du premier groupe de travail. Cela veut dire que la délégation, le transfert, la révocation et le retrait doit s'appliquer aussi bien aux IDN ccTLD qu'aux ccTLD en ASCII. Je pense que les autres points sont assez clairs. Et en ce sens, ces principes sont à la base de la politique par rapport aux ccTLD IDN.

Ajay, je vous passe la parole.

AJAY DATA :

Nous allons maintenant parler de comment nous pouvons changer et modifier les choses pour améliorer ces politiques et comment mettre à jour les propositions de sélection des chaînes IDN ccTLD et nous occuper des questions qui n'ont pas encore été résolues.

Voilà notre objectif, pouvoir présenter un rapport au conseil au mois d'août. Nous sommes en train de finir le travail et nous allons le faire probablement pendant la réunion de Marrakech. Ensuite, ce rapport sera remis au conseil de la ccNSO.

Ici, vous voyez les noms des membres du groupe. Et des questions si vous en avez.

BART BOSWINKEL :

La raison pour laquelle nous vous présentons ceci, c'est pour vous dire qu'il y aura peut-être un processus d'élaboration de politiques qui va se mettre en place. L'idée, c'est de lancer ce processus aux alentours de la réunion de Montréal. Il y aura notre rapport qui sera transformé en un rapport thématique et cela va précéder le lancement d'un PDP. Nous avons en ce moment une version préliminaire de la politique pour les IDN ccTLD et cela peut prendre deux années encore pour que les gestionnaires des IDN ccTLD puissent faire partie de la ccNSO. Donc il faut essayer d'accélérer les choses pour que cela puisse se produire.

PÄR BRUMARK : Manal s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Question rapide. Entre aujourd'hui et Montréal, est-ce qu'il y a des documents de contexte qui pourraient nous aider à nous mettre au courant de ce qui se passe ? Nous ne nous sommes pas penchés sur cette question pendant un petit moment et ce serait intéressant pour nous d'avoir des documents.

BART BOSWINKEL : Je vais bien entendu prendre note de cela pour vous faire parvenir ces documents, donc vous faire parvenir la version préliminaire du rapport de ce groupe sachant qu'il s'agit d'une analyse très générale qui va aboutir à des propositions. Comme cela, vous aurez un document où tous les efforts sont concentrés.

PÄR BRUMARK : L'Indonésie.

INDONÉSIE : Ce matin, on a discuté de problèmes de gTLD vis-à-vis de la sécurité. Il y a tellement de pays qui utilisent les ccTLD, parce qu'il y avait un problème d'identification, on s'aperçoit que les

gTLD sont utilisés par tant de gens. Ils sont tellement faciles à utiliser, même à des fins délictuelles, que c'est réellement grave. Cela, c'est pour la ccNSO et les ccTLD. Donc comment abordez-vous la question de la sécurité? Comment prenez-vous en considération la sécurité des ccTLD? Est-ce qu'il y a des politiques que vous avez développées, par exemple les ccTLD ne peuvent pas être vendus en dehors de votre pays ou s'ils sont vendus, alors vous devez vérifier qui est l'utilisateur et pouvoir l'identifier? Moi personnellement, je ne voudrais pas qu'un ccTLD dans un pays ou territoire en particulier soit utilisé à des fins délictuelles. Et c'est de plus en plus le cas. Merci.

STEPHEN DEERHAKE : Je comprends tout à fait votre préoccupation mais cela ne relève pas de la mission de la ccNSO. Il s'agit d'une question nationale. Tout ce qui concerne l'enregistrement des ccTLD, c'est fait au niveau local, avec les gouvernements. Donc si vous avez un problème avec un ccTLD particulier, vous devriez vous adresser à ce ccTLD. Cela, c'est en dehors du PDP de la ccNSO.

PÄR BRUMARK : Voilà. Nous en avons fini. Nous n'avons plus de temps pour poursuivre cette discussion, ce qui conclut donc une réunion très fructueuse avec la ccNSO. Bonne journée à tous.

[Applaudissements]

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup à tous. Si vous voulez bien être patients, nous avons encore une dernière discussion. Maarten, excusez-nous de vous avoir fait attendre. Nous avons maintenant une discussion rapide avec le groupe d'interaction Conseil d'Administration-GAC, le BGIG. Donc veuillez garder vos places dans la salle s'il vous plaît.

RÉUNION DU GROUPE D'INTERACTION GAC-CONSEIL D'ADMINISTRATION (BGIG)

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci à tous. Et toutes mes excuses auprès des membres du GAC pour ce délai. Donc sans plus attendre, je vais céder la parole à Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Manal. Je suis très heureux de présider ce BGIG à vos côtés. Et d'ailleurs, merci à Kavouss de sa proposition pour le nom. Donc on se concentre sur le processus pour savoir comment améliorer davantage l'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC. Et ce faisant, nous assurons un suivi sur les bonnes pratiques pour être très clairs par rapport à la façon dont les processus peuvent fonctionner de manière plus efficace s'agissant de recevoir des avis et de gérer les avis du GAC.

Alors ce qu'on veut vous présenter très brièvement – et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'en 15 minutes, nous en aurons fini ici –, c'est d'assurer un suivi du tableau de bord de Kobe, non pas sur le fond mais sur le processus. On va partager avec vous le calendrier pour répondre aux avis. Et on en a déjà parlé, il serait bon de trouver une meilleure manière de gérer un avis en cours, en suspens ou reporté. Et sous le point divers, on

pourrait traiter tout point que vous pourriez suggérer pour améliorer les choses ; toute suggestion est plus que bienvenue. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Donc le tableau de bord de Kobe. En réponse à Kobe lors de notre réunion précédente du BGIG, il y avait huit points sur WHOIS et sur la révision CCT ; nous y avons répondu. Et il y avait également des points précédents sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD ; on y a répondu. Et pourquoi est-ce qu'on a indiqué cela sur le tableau de bord ? C'est parce que cela nous montre très clairement qu'on n'oublie rien et qu'on a pris des mesures pour traiter ce point. Y a-t-il des questions là-dessus ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Non, vous remercier pour assurer un suivi sur les avis du GAC, savoir qu'ils ne sont pas oubliés. Il est bon de voir des approbations ici. Donc c'est bon de voir que l'un de ces avis a été approuvé après la réunion de Kobe. Et merci de la plateforme aussi parce que cela nous permet d'assurer un suivi et de bien voir ce qui est en suspens et ce qui a été résolu.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Diapositive suivante et là, je vais céder la parole à Christine qui a facilité ce processus. Cela fait un moment maintenant qu'elle nous aide dans ce processus.

CHRISTINE WILLET : Cette diapositive montre le calendrier qu'on prévoit pour la considération de la part du Conseil d'Administration du communiqué du GAC à Marrakech. Nous prévoyons une téléconférence de clarification entre le GAC et le Conseil d'Administration environ quatre semaines après la réunion de Marrakech, donc la dernière semaine de juillet, en préparation de l'examen et adoption du tableau de bord de la part du Conseil d'Administration en septembre, donc bien avant la réunion 66 de l'ICANN.

MAARTEN BOTTERMAN : Le temps entre cette réunion et la réunion 66 de l'ICANN est beaucoup plus long qu'entre la réunion du printemps et l'autre. Donc on prévoit quatre semaines de battement mais si vous préférez huit semaines, c'est possible. Comme cela, cela devrait fonctionner Manal.

Sur la diapositive suivante, vous voyez ici les thématiques dont on a parlé, à savoir comment gérer les avis du GAC et les points qui ont été reportés.

CHRISTINE WILLET : Donc effectivement, depuis l'ICANN60, le Conseil d'Administration a informé le GAC sur le statut et l'état de ses

avis. En résumé, le Conseil d'Administration est revenu vers le GAC depuis l'ICANN46 à Pékin en 2013. Ces communiqués du GAC contiennent 192 points et huit points de suivi ont donné lieu à des communiqués. Tous ceux-ci ont été envoyés pour considération au Conseil d'Administration. Toutefois, certains de ces points ont encore besoin de mesures d'action de la part du Conseil d'Administration. Quatorze points ont été identifiés ; on est en train d'assurer un suivi dans notre système comme des points en suspens. Ils ont été examinés par le Conseil d'Administration, ils ont été reflétés dans le tableau de bord mais le Conseil d'Administration a décidé qu'une action supplémentaire de la part de la communauté était nécessaire avant que le Conseil d'Administration entreprenne quelque action que ce soit sur ce point.

Par exemple, certains de ces points sont liés aux OIG, à la Croix-Rouge et autres. Il y a également quatre points qui ont été identifiés comme points reportés. Le Conseil d'Administration a formellement reflété ce statut en indiquant qu'il reportait sa décision sur point. Comme Maarten l'a dit auparavant, trois concernaient le RGPD et l'un, les OIG.

Ici, il s'agit d'attirer l'attention du groupe sur le fait que le Conseil d'Administration pourrait initier un dialogue avec le GAC entre maintenant et la réunion de Montréal, ICANN66, sur la manière dont il pourrait gérer ces points.

MAARTEN BOTTERMAN : Bien. Sur ce, nous sommes tout ouïe si vous avez des commentaires à faire là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Y a-t-il des réactions à brûle-pourpoint sur ce qui vient d'être dit ? Des commentaires, des questions ? Non, il semblerait que tout soit clair.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, nous pensons que cela fait sens étant donné qu'on en parle à l'avance. Et qui ne dit mot consent. Vous êtes tous d'accord, donc. Bon, j'ai au moins tiré un petit sourire. Merci de cet aperçu, Christine. Oui, Kavouss.

IRAN : Merci beaucoup Maarten. J'ai trouvé que ce groupe d'interaction Conseil d'Administration-GAC est très utile et a réussi à résoudre certaines questions très importantes jusqu'à présent. Et ce que je retiens de l'un des derniers appels du GAC, c'est qu'on demande au GAC de résoudre quelque chose de très important. Et vous avez raison en disant qu'il faudrait nous dire comment faire parce que la question que vous avez posée lors de la dernière réunion en disant que oui, on comprend l'avis du GAC

mais on aimerait savoir comment s’y prendre. Donc peut-être qu’il faudrait envisager à l’avenir, lorsqu’on dit au Conseil d’Administration qu’ils devraient prendre les mesures nécessaires, etc., « tel que telle ou telle action ». Parce que sinon, c’est trop vague. Peut-être qu’on pourrait dire « des actions tel que... mais pas limitées à... » et une série d’exemples. Et si vous dites que le Conseil d’Administration prend les mesures nécessaires pour remédier « à telle situation tel que... », cela aiderait à avoir une meilleure compréhension de ce à quoi on s’attend. Cela, c’est pour assurer un suivi de notre dernier appel.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, merci de cela Kavouss. Bien entendu, on peut toujours essayer d’être plus clairs. Je pense que ce qu’on essaie de faire aussi dans nos réponses au tableau de bord, c’est d’indiquer très clairement pourquoi on a reporté un avis et pourquoi il est adéquat de proposer une opinion. Et conformément à nos statuts constitutifs, ce n’est pas à nous d’agir même si c’est à nous d’émettre une opinion là-dessus. Donc merci de votre remarque.

Manal, oui.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, je suis d'accord avec Kavouss pour dire que c'est une expérience d'apprentissage aussi bien pour le GAC que pour le Conseil d'Administration. Il faut qu'on apprenne à faire en sorte que notre avis soit plus clair en termes de mise en œuvre et pour que vous compreniez bien le cheminement de la pensée du GAC et qu'on le formule mieux, qu'on formule mieux cette réflexion du GAC.

Donc j'insiste sur l'importance d'avoir des réunions régulières. Et également il m'a semblé que la téléconférence post-communicé est très importante, très utile.

MAARTEN BOTTERMAN : Bien. Alors, le seul point qu'il nous reste à traiter, c'est divers. Alors avant de vous laisser intervenir, j'aimerais m'exprimer à titre personnel.

Comme vous le savez, il y a en cours l'ATRT3 et je suis très heureux de voir que nous avons pu mettre le doigt sur un certain nombre de points où la transparence s'est améliorée énormément et également, qu'il y a un meilleur suivi entre votre communiqué et ce qu'on en fait, de votre communiqué, ce genre de choses. Cela nous a permis de comprendre et de voir qu'effectivement, des progrès spectaculaires ont été accomplis. Donc merci et merci au personnel de soutien aussi parce qu'on

ne devrait pas perdre du temps sur des malentendus et ce genre de choses mais se concentrer sur les choses importantes.

Pas de point, donc, à soulever sous point divers ?

Le mot de la fin pour vous Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Il est bon que vous fassiez partie de ce sous-groupe du GAC sur l'ATRT3 parce qu'il est bon de savoir que vous faites partie de ce groupe de travail.

La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE :

Jorge Cancio de la Suisse.

Merci de cette présentation, merci de cet échange. Et comme personne n'intervenait, j'en profite pour faire quelques commentaires.

Je pense qu'il est très intéressant que vous fassiez le lien avec l'ATRT3 et j'attends avec impatience de pouvoir moi aussi participer à ce processus, même si c'est très difficile de suivre tous les processus en cours. Par exemple, nous avons un processus en parallèle actuellement sur l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Et en tant que GAC, nous avons fait une contribution à la consultation où il est question également du

rôle plus général ou de l'évolution que nous aimerions voir par rapport à la gestion des conflits lorsqu'il y a des positions différentes au sein de la communauté entre les organisations de soutien et les comités consultatifs. Et là, je ne vise personne en particulier. Donc je ne sais pas comment on pourrait éviter de faire la même contribution à l'ATRT3 dans le BGIG, dans la discussion sur l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Voilà ce que je voulais vous soumettre.

Et vous dire aussi qu'hier, nous avons eu une discussion très longue sur les codes à deux caractères et il y a eu un échange intéressant. Et on a vu que cette conversation post-communicé avec le Conseil d'Administration, c'est un pas en avant dans la bonne direction mais je pense qu'on a eu la sensation aussi qu'on a besoin davantage de pas dans cette direction. D'ailleurs, il y a eu une suggestion, à savoir qu'il serait bon de charger ce groupe de travail d'explorer de nouvelles améliorations. Personnellement, j'ai le sentiment que parfois, ces appels, même s'ils sont très utiles, sont très formels. Donc on s'en tient exclusivement à la rédaction et j'ai le sentiment parfois que ce qui nous manque, c'est une discussion de fond, un petit peu dans le droit fil de ce que disait Kavouss.

Étant donné la pression à laquelle on est soumis en termes de temps pour émettre le communiqué au GAC, on ne peut pas toujours décrire tout ce que l'on entend, tout ce que l'on veut

dire en un mot, en une phrase envoyée au Conseil d'Administration. Mais cette discussion de fond, surtout lorsque vous avez le sentiment que d'un point de vue formel, vous voulez souscrire à l'avis du GAC mais que d'un point de vue pratique, c'est plus difficile, alors il serait bon d'avoir un mécanisme en place qui éviterait tout malentendu et nous aiderait à avoir une discussion de fond pour savoir ce que l'autre parti voulait obtenir ou ce à quoi l'autre parti voulait arriver en proposant cela. Voilà ma suggestion.

MAARTEN BOTTERMAN : Bon, je ne suis pas sûr, est-ce que je commence par la fin ou par le début ? Et si j'oublie quelque chose, n'hésitez pas à me le dire.

Alors, je vais commencer par la fin en disant que l'objectif de ces appels, c'est de nous aider à apporter une réponse à vos questions. Et parfois, c'est clair, ce que vous demandez, c'est clair et on n'a pas besoin de passer du temps là-dessus. Alors que parfois, on a besoin qu'on développe et être sûrs qu'on réponde à la bonne question. En général, on ne répond pas aux questions qui ne figurent pas dans le communiqué parce que le communiqué contient tout. Cela, c'est la première chose.

Maintenant, si vous avez le sentiment qu'à un moment donné, notre réponse ne suffit pas – et cela s'est produit par le passé – alors, on devrait le voir dans le communiqué suivant et que la

discussion se poursuive. Donc il s'agit d'un dialogue continu. Il ne s'agit pas d'une discussion unique qui s'interrompt, qui s'arrête.

Merci de vos mots encourageants sur la discussion sur les extensions géographiques à deux caractères. Cela n'est pas revenu dans le communiqué de Kobe, donc on n'a pas réagi aux choses qui ne figuraient pas dans le communiqué. Mais si le GAC pense qu'il faut en reparler, bien entendu, on peut répondre à toutes les questions qui pourraient se poser.

Par rapport à la première partie, pour éviter un double travail, tout le processus sur les améliorations du processus multipartite est actuellement entre les mains de Brian Cute pour faciliter le travail de la communauté de manière ascendante pour voir ce qui va en ressortir, de ce processus. Et nous, nous sommes participants et nous suivons de près cette question. Et le fait que cela se produise, c'est finalement le résultat d'opinions en faveur du modèle ascendant qui ont été exprimées. Et cela, c'est également communiqué par l'intermédiaire de l'ATRT. Cela, on en parle aussi avec Brian Cute pour s'assurer que l'ATRT ne se concentre pas sur la même chose que ce sur quoi se concentre Brian et qu'il prenne en considération également les résultats du processus de l'ATRT3.

Je pense que demain – et cela, c’est mon autre casquette – l’ATRT sera avec vous pour vous poser des questions. Et voyez cela comme une opportunité pour soumettre les questions qui sont pertinentes pour l’ATRT parce que c’est un mécanisme qui est prévu dans les statuts constitutifs et qui est très important à ce niveau-là.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions. Peut-être que mes collègues souhaitent ajouter quelque chose ? Manal avant de passer à Kavouss.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Maarten. On a une dernière intervention de Kavouss. Mais avant cela – et là, je pense à haute voix – je reviens à la question de Jorge pour voir s’il serait utile d’avoir de temps en temps des appels BGIG qui seraient moins formels. Cela, c’est une option possible.

IRAN : Oui, je saisis cette occasion d’abord pour vous remercier sincèrement, Maarten. C’est un homme dialogue, c’est une très bonne chose. Et je veux réitérer ce que mon cher ami Jorge a dit dans une conversation. Plutôt que d’avoir recours aux procédures, on doit s’engager sur la voie du dialogue. Cela, c’est quelque chose qui pourrait avoir un résultat positif. Avoir

recours aux procédures, cela peut ne pas donner lieu à un bon résultat alors que le dialogue, cela garantit presque toujours un bon résultat.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss de ces mots de conclusion empreints de sagesse.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou commentaires ?
Maarten, vous souhaitez ajouter quelque chose, le mot de la fin ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Même dans ces appels, nous avons un peu de temps pour le dialogue mais on doit se concentrer sur l'important. Et je suis d'accord, il s'agit d'insister sur le dialogue, non pas simplement sur l'aspect formel. L'aspect formel, c'est important mais ensuite, il faut parvenir à atteindre nos objectifs communs. Cela doit être notre priorité, cela doit continuer d'être notre priorité à tous.

Merci à tous de vos commentaires, merci de votre attention. Peut-être que cela ne semble pas être une réunion significative, mais sachez qu'on a évolué, énormément avancé. On va s'efforcer pour travailler ensemble de manière de plus en plus efficace. Merci de cette opportunité, Manal. Et on continue à travailler ensemble là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Maarten, merci à [Beckie], Chris, Christine, David et d'autres membres du GAC que j'ai vu suivre les discussions du GAC depuis ce matin. Merci de votre patience.

Désolée si j'ai dit que c'était la dernière séance avant le déjeuner parce que je regarde de nouveau l'ordre du jour et on a une séance rapide de révision du communiqué du GAC avant le déjeuner.

[Applaudissements]

RÉUNION DE RÉVISION DU COMMUNIQUÉ DU GAC

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup de votre patience. Nous allons afficher le premier projet de communiqué à l'écran qui vient de disparaître.

Comme vous vous y attendez, le personnel de soutien commence d'abord par la participation, le nombre d'observateurs, de participants, de membres du GAC, résumé de nos réunions bilatérales et autres réunions et échanges qui ont eu lieu. Mais là, l'important, c'est la section sur le suivi sur les avis de consensus du GAC ou autres. Donc assurez-vous que d'ici midi le mercredi, la version finale soit envoyée à tous les membres de la liste de diffusion du GAC. Et en attendant, à mesure qu'on conclut et qu'on finalise chaque séance, on a besoin de communiquer une rédaction, donc assurez-vous de coordonner ou de contacter tous les responsables de chacune des thématiques pour vous assurer que vos points de vue sont pris en compte.

Merci Fabien de ce rappel. Effectivement, c'est accessible pour tous les membres du GAC si vous incluez le texte sur Google Docs si vous souhaitez procéder ainsi. Bien. Fabien ? Pour l'instant, c'est un modèle encore vide. Il faut remplir les champs qui sont encore vides. Et sachez qu'on commence à obtenir un texte de la part des groupes de travail. On a déjà reçu le résumé

des discussions avec le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Et j'apprécierais également que d'autres groupes de travail envoient leur résumé respectif.

Alors sur la première thématique que nous avons identifiée comme devant être incluse dans le communiqué, il s'agit des extensions géographiques à deux caractères. Cela, c'est le texte sur lequel on s'est mis d'accord hier qui stipule que « Le GAC continue d'être préoccupé de l'avis du GAC sur la procédure pour la libération des extensions géographiques au deuxième niveau sous les gTLD qui n'a pas été pris en considération comme escompté et conseille que des mesures significatives soient prises afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. »

Kavouss ?

IRAN :

Merci Manal. Personnellement, je n'ai pas de commentaire là-dessus mais je vais réitérer la question que j'ai posée auparavant. Est-ce qu'on a une question sur laquelle nous aimerions avoir l'avis du GAC ? Avant de proposer quelque texte que ce soit, on doit se mettre d'accord sur la thématique, de quelle thématique voulons-nous traiter. Comme je l'ai indiqué, il pourrait ne pas être utile d'avoir des actions de suivi sur les avis du GAC. Par exemple, ce que vous venez de dire, « Le GAC continue d'être préoccupé du fait que l'avis du GAC n'a pas été

pris en considération. », cela, c'est un point sur lequel on doit se mettre d'accord, la thématique sur laquelle on veut faire un avis avant de suggérer un texte.

Et deuxièmement, il serait utile, lorsqu'on dit que le GAC s'est réuni avec telle ou telle entité d'indiquer quel en a été le résultat. En disant que le GAC s'est réuni avec la ccNSO... Et alors ? Que s'est-il passé ? De quoi avons-nous parlé ? C'est ce qu'on doit dire. Quels ont été les résultats de cette rencontre, de cette réunion ? Ce serait utile. On dit toujours dans le communiqué « Le GAC s'est réuni avec telle ou telle entité. » et ensuite, on ne dit rien sur ce qui est a découlé de cela.

Donc voilà nos deux suggestions que l'on soumet pour considération à nos collègues.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : En général, on le fait. On dit « Nous nous sommes réunis avec telle unité constitutive. » et ensuite, on indique la liste des sujets abordés, en général l'ordre du jour partagé avec le GAC pour être aussi factuels que possible et voir ce qui a découlé de notre discussion. Donc on essaie d'être aussi factuels que possible pour que le personnel de support puisse bien suivre.

Alors par rapport à ce que vous avez dit sur ce qui devait être reflété dans le communiqué, là, je fais part de mon point de vue

mais je suis ouverte aux commentaires de mes collègues du GAC, je pense que les thématiques sur notre ordre du jour peuvent toutes être intégrées dans le communiqué mais il faudrait qu'on ait une discussion pour voir s'il y a une préoccupation, s'il faut compléter, si cela doit figurer dans le communiqué, parce que c'est très difficile d'identifier le type d'avis ou si cela doit figurer ou pas dans le communiqué. Donc là encore, si vous me posez la question maintenant, moi, j'indiquerais sur cette liste les extensions géographiques à deux caractères, l'EPDP, les OIG, bref la liste normale que nous avons déjà sur notre ordre du jour. Et ensuite, il faut voir dans quelle direction nos discussions vont aller. Mais encore une fois, cela, c'est mon point de vue personnel. Je ne sais ce qu'en pensent les autres collègues.

Est-ce que vous avez un autre texte à nous montrer, Fabien ? Non ? C'est tout pour l'instant. Donc les extensions géographiques à deux caractères. Est-ce qu'on attend un texte sur le .amazon ? Oui, je vois que certains hochent la tête, donc veuillez s'il vous plaît vous coordonner avec Thiago pour soumettre quelque chose.

INDONÉSIE :

Par rapport à ce qu'a dit Kavouss sur les thématiques, il faut voir aussi ce que veut le GAC que fasse le Conseil d'Administration, si

on dit « Le Conseil d'Administration devrait retirer le .amazon de la liste, etc. » Bref, je ne sais pas comment vous le soumettre. Est-ce que le groupe doit vous le soumettre par écrit au personnel ? Comment est-ce que cela se passe ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-moi, vous demandez comment participer, c'est cela, pour rédiger le communiqué ? Comment participer à la rédaction du communiqué ?

INDONÉSIE : Oui. Est-ce qu'on soumet une proposition de rédaction au personnel ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Si vous voulez le télécharger sur Google Docs, sachez que les Google Docs sont accessibles à tous. Mais il y a également Thiago qui est chargé de la rédaction. Donc si vous voulez d'abord vous coordonner avec Thiago, c'est ce que je préférerais.

IRAN : Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit par rapport au deuxième point que j'ai soulevé, réunion avec les

unités constitutives. Et effectivement, vous suivez l'ordre du jour.

Mais moi, ce que je voulais dire, c'est qu'ensuite, on doit dire quel en a été le résultat. Si on pouvait en l'espace d'une ou deux phrases résumer quel a été le résultat, ce serait utile. Donc d'un côté, on suit l'ordre du jour et ensuite, vous donnez les conséquences ou les résultats de cette réunion. Cela, c'est la première chose.

Moi, je n'ai pas de problème par rapport au .amazon, par rapport aux deux caractères. Mais par rapport au EPDP, je ne sais si en l'état actuel des choses on a un avis à donner parce qu'on en a déjà donné sur le EPDP. Et comme on l'a dit au début des discussions et après quatre mois, j'ai quelques doutes quant au fait de savoir si le GAC doit donner un avis sur le EPDP en l'état actuel des choses.

Aujourd'hui, on parle d'autre chose. Comment utiliser les informations qui sont utilisées, divulguées ? Et comment s'assurer que cela sera utilisé à bon escient ? Là, c'est trop tôt, on en est au début des discussions. En tout cas, c'est mon point de vue. Je ne pense pas qu'on ait un avis à donner sur le EPDP en l'état actuel des choses.

Maintenant, sur les deux caractères, très bien. Mais j'aimerais vous rappeler que comme vous l'avez dit et comme cela figure

dans les principes opérationnels, tous les messages qu'on envoie au Conseil d'Administration ne doivent pas forcément prendre la forme d'un avis. Cela peut être une lettre envoyée au Conseil d'Administration de la part du GAC, mais pas dans la langue et la terminologie des avis du GAC qui passent par un autre canal de communication. Donc cela, on peut le faire mais pas sous forme d'avis du GAC. Cela, c'est une suggestion pour que vous y réfléchissiez.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss. Et ce que vous dites par rapport aux résultats des réunions bilatérales, on en a bien pris note et on va en faire état dans les rapports.

Par rapport au EPDP, je comprends qu'on a une discussion demain matin à 9:00. Donc on va pouvoir définir clairement si on est disposés à émettre un avis là-dessus.

Y a-t-il des commentaires ?

Alors dernier point. Est-ce que vous pourriez regarder les réunions qui ont lieu jeudi ? En général, on émet le communiqué le mercredi soir une fois qu'on a fini la rédaction. Donc c'est difficile de prendre en considération ce qui a lieu le jeudi. Donc on s'assure que du point de vue du GAC, aucun sujet controversé n'est abordé le jeudi. Donc WHOIS, la protection des données, le

EPDP, on va en parler mercredi. Je ne sais pas s'il faut refléter quelque chose sur notre participation dans le communiqué. Cela veut dire qu'on doit reporter le communiqué à jeudi plutôt que de le faire mercredi comme on a l'habitude de le faire, mais de le reporter à jeudi. C'est une question que je vous soumets.

Et je vois qu'il y a une demande d'intervention de la part de l'Inde.

INDE :

Ce que je vais dire a trait à ce que l'on avait dit dans notre réunion précédente avec le groupe d'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC. Et je sais que je vous retarde pour aller déjeuner, mais je pense que mon commentaire peut être utile. Et il a trait aussi au travail qui est fait sur l'évolution des principes opérationnels.

Il a été dit que l'avis du GAC ne devrait pas être pris et repris en ce sens où l'on reprend les avis précédents, etc. Au lieu de donner à chaque fois un avis et répéter l'avis sur le même sujet au Conseil d'Administration, est-ce qu'on pourrait à la place créer un groupe de travail au sein du GAC pour s'occuper des sujets qui nécessitent des délibérations un peu plus poussées, un espèce d'exercice pour essayer de documenter de manière appropriée toutes les thématiques avant d'aboutir à un document consolidé que nous allons soumettre au Conseil

d'Administration avec l'approbation des membres du GAC ? Mon commentaire, j'espère que vous allez le considérer et je me tiens prêt à donner plus de détails par rapport à ma proposition. Autrement, nous nous retrouvons dans une situation où nous donnons notre avis encore et encore sur la même thématique alors qu'il y a des sujets qui nécessiteraient des discussions plus poussées au sein du GAC. Merci beaucoup madame la présidente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci l'Inde. J'en prends note et je prends note également du commentaire de l'Iran par rapport à ceci. Bien évidemment, tout ce qui est en suspens figure comme étant en suspens sur la plateforme. Et il devrait y avoir une bonne raison pour répéter encore et encore ce type d'avis dans nos communiqués. Je prends note de votre commentaire.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport au communiqué avant de parler logistique ? S'il n'y en a pas, j'ai l'Australie qui souhaite prendre la parole.

AUSTRALIE : Merci madame la présidente. Je voulais dire aux membres du Commonwealth que nous allons avoir notre réunion à 12:15. Il y a eu un changement de salle. Nous allons nous réunir dans la

salle Roseaie qui est premier étage du centre de conférences.
Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci l’Australie.

Maintenant, ce qui concerne notre programme pour le reste de la journée, comme vous l’avez vu, Rob a envoyé un courriel disant qu’après nos discussions sur les codes à deux caractères et puisque nous avons une heure de libre pour remplacer le dialogue facilité sur les protections OIG, nous allons utiliser cette heure qui est libre pour continuer la discussion sur les codes à deux caractères qui fera suite à l’aperçu que nous avons eu avant. Et donc cela pourrait être intéressant, y compris pour les nouveaux membres du GAC car nous nous sommes dit que Montréal allait être notre date butoir pour écouter les commentaires de tout le monde. Je voulais tout juste savoir si tout le monde est à l’aise et connaît la plateforme dont nous allons parler par rapport aux codes à deux caractères. Je ne pourrai pas assister à cette séance parce que je serai avec Keith. Cherif Diallo, qui est vice-président du GAC, s’est porté candidat pour présider cette réunion.

Je regarde le programme. Je vais revenir pour notre séance de préparation pour la réunion avec le Conseil d'Administration. Mais comme je viens du centre de conférences, il se pourrait que

je sois en retard. Donc je demande au vice-président de bien vouloir commencer la séance à l'heure pour ne pas perdre de temps et nous préparer pour la réunion avec le Conseil d'Administration.

Je vais m'arrêter là. L'Australie.

AUSTRALIE :

Pardon. Je vais corriger ce que j'ai dit par rapport à la salle où va se réunir le Commonwealth. C'est au sous-sol et non pas au premier étage, salle Roseraie.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. Merci pour cette correction.

Maintenant, je vous libère pour que vous alliez déjeuner. Et désolée de vous avoir tenu enfermés toute la journée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]